



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/189 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
AUTORISANT LES REEVALUATIONS D'OPÉRATIONS ROUTIÈRES
COFINANCÉES AU TITRE DU PLAN EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT (PEI)**

**AUTORIZENDU E RIVALUTAZIONI DI UPARAZIONI STRADALI CUFINANZIATI IN
U QUATRU DI U PIANU ECCIZZIANALI D'INVISTIMENTI (PEI)**

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix sept décembre, la commission permanente, convoquée le 7 décembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, François ORLANDI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Romain COLONNA
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Petr'Antone TOMASI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/127 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant la prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Jean-Guy TALAMONI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à demander la réduction d'assiette des six opérations inscrites au Plan Exceptionnel d'Investissement, ainsi qu'il suit :

Ex. RD Ex. RT	Intitulés	Montants opérations		Nouveaux montants
		Montants initiaux	Réductions d'assiettes	

Ex. RD 420	Traversée de A Sarra di Scupamena	6 700 000	1 570 000	5 130 000	Solde transmis à la DREAL le 23 octobre 2020
Ex. RD 80	Etudes de la déviation nord de Bastia	1 150 000	1 150 000	0	Opération abandonnée
Ex. RD 506b	Déviaton de Folelli - Partie nord	3 000 000	3 000 000	0	Opération abandonnée
Ex. RT 40	Déviaton de Prupia	29 460 000	3 500 000	25 960 000	Solde transmis à la DREAL le 6/11/2020
Ex. RT 12	Aménagement du carrefour de Furiani	15 000 000	4 450 000	10 550 000	Projet de solde prêt
Ex. RT 11	Aménagement du carrefour de Casatorra	15 000 000	2 500 000	12 500 000	Certificat pour solde prêt
		70 310 000	16 170 000	54 140 000	

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 17 décembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RIVALUTAZIONI DI UPARAZIONI STRADALI
CUFINANZIATI IN U QUATRU DI U PIANU ECCIZZIUNALI
D'INVISTIMENTI (PEI)**

**REEVALUATIONS D'OPÉRATIONS ROUTIÈRES
COFINANCÉES AU TITRE DU PLAN EXCEPTIONNEL
D'INVESTISSEMENT (PEI)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Compte tenu de l'arrivée à échéance du Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI), il ne sera plus possible de programmer de nouvelles opérations après 2020 dans ce cadre.

La réunion du COREPA prévue à la fin de l'année 2020 sera ainsi consacrée à d'ultimes programmations d'opérations PEI avec la mention « sous réserve d'un financement possible sur les Retraits d'Engagements Juridiques et Budgétaires (REJB) ».

Les REJB sont une enveloppe de crédits PEI alimentée par les reliquats libérés par des opérations réalisées pour un montant inférieur à celui prévu initialement.

Si la constatation de cette possibilité peut intervenir au-delà de la fin de l'année 2020, il serait néanmoins souhaitable, afin de sécuriser le financement des dernières opérations ainsi programmées, que les arrêtés de subvention soient pris le plus rapidement possible.

Habituellement, les reliquats d'une opération subventionnée sont déterminés au moment de son solde définitif. Ce solde étant souvent long, lourd et complexe, il est proposé d'introduire une étape intermédiaire de réduction d'assiette, c'est-à-dire la réduction du montant d'opération pris en compte dans l'arrêté de subvention.

Cette réduction est décidée par l'Etat sur demande de la Collectivité de Corse qui en propose le montant après analyse des perspectives quant à l'achèvement de l'opération.

Les réductions d'assiettes viendront aussitôt alimenter l'enveloppe des REJB et il sera ainsi possible d'obtenir « immédiatement », à due concurrence, les arrêtés de subvention pour les nouvelles opérations.

Une analyse des opérations PEI en cours a donc été conduite et il est d'ores et déjà possible de proposer les réductions d'assiettes suivantes :

Ex RD Ex RT	intitulés	montants opérations			
		montants initiaux	réductions d'assiettes	nouveaux montants	
Ex RD 420	traversée de A Sarra di Scupamena	6 700 000	1 570 000	5 130 000	solde transmis à la DREAL le 23/10/2020
Ex RD 80	Etudes de la déviation nord de Bastia	1 150 000	1 150 000	0	opération abandonnée
Ex RD 506b	déviations de Folelli - Partie nord	3 000 000	3 000 000	0	opération abandonnée
Ex RT 40	déviations de Prupia	29 460 000	3 500 000	25 960 000	solde transmis à la DREAL le 6/11/2020
Ex RT 12	aménagement du carrefour de Furiani	15 000 000	4 450 000	10 550 000	projet de solde prêt
Ex RT 11	aménagement du carrefour de Casatorra	15 000 000	2 500 000	12 500 000	certificat pour solde prêt
		70 310 000	16 170 000	54 140 000	

En conclusion, je vous demande de bien vouloir autoriser le Président du Conseil exécutif à demander à l'Etat les six réductions d'assiettes figurant dans le tableau ci-dessus.

13-nov-20

Sauf si on a des renseignements plus précis, Le total prévisible des versements est pris égal à 70 % du montant HT engagé en dépense. On peut en déduire le montant prévisible des REJB.

Les colonnes avec titre en jaune correspondent à des dépenses

Les colonnes avec des titres en bleu correspondent à des recettes

NB : "soldes prévisibles de subvention" désigne la part excédentaire de la subvention. Si l'opération est réalisée pour un montant supérieur à celui prévu dans l'arrêté, ce solde est nul. Sinon, il est égale au montant de subvention prévu dans l'arrêté diminué du montant maximum qui pourra être demandé compte tenu des dépenses effectuées.

PRESAGE	RD RT	intitulés	arrêtés de subvention		engagés en dépenses ou plus précis	
			montants opérations	subvention prévue		
RD2A	33476	368	Réaménagement traversée de l'Ospedale	1 280 000	896 000	1 296 658
RD2A	35003	420	traversée de Serra di Scopamene	6 700 000	4 690 000	5 109 159,59
RD2A	36061	81	amngt et créneaux Listinconu Liscia	9 000 000	6 300 000	8 197 674,18
RD2A	36064	420	section Petreto Aullène	1 500 000	1 050 000	1 438 024,00
RD2A	36136	81	giratoire de la Balisaccia	1 500 000	1 050 000	1 482 935,40
RD2A	36233	72	Caldanaccia	6 000 000	4 200 000	5 811 184,34
RD2A	36234	81	giratoire du Listinconu	1 500 000	1 050 000	1 519 317,39
RD2A	36373	859/322	déviation de Figari	8 600 000	6 020 000	7 790 576,67
RD2A	40109	11b/111b	itinéraire de contournement d'Ajaccio	3 500 000	2 450 000	3 000 000,00
RD2B	33088	71	Amngt Cervione - Valle d'Alesani	7 780 000	5 446 000	7 126 233,15
RD2B	33519	237	Amngt Vescovato et le col St Antoine	2 360 000	1 652 000	1 683 781,40
RD2B	33705	81	Amngt PK 123.820 à 140.970	6 092 000	4 264 400	5 390 127,03
RD2B	33887	80	Etudes de la déviation nord de Bastia	1 150 000	805 000	120 740,00
RD2B	35226	506b	déviation de Folelli - Partie nord	3 000 000	2 100 000	987 934,25
RD2B	36295	84	Calibrage et rectification	3 350 000	2 345 000	3 350 000
RT2A	6929	40	déviation de Propriano	29 460 000	20 622 000	25 898 721,50
RT2A	31683	40	tunnel de Propriano	22 330 000	15 631 000	20 552 576,54
RT2A	35986	20	traversée de Peri	5 800 000	4 060 000	5 671 620,00
RT2A	35987	10	boulevard urbain sud à Porto-Vecchio	4 000 000	2 800 000	4 300 000,00
RT2A	36057	20	requalification rocade d'Ajaccio	12 000 000	8 400 000	11 256 594,97
RT2A	40076	20/21/40	dénivellation du carrefour de la Gravona	15 000 000	10 500 000	13 000 000,00
RT2B	7489	11	nouvelle 2 voies Bastia et Furiani RT12	65 000 000	45 500 000	65 000 000
RT2B	33741	11	renovation du tunnel de Bastia	35 000 000	24 500 000	35 000 000
RT2B	35358	12	aménagement du carrefour de Furiani	15 000 000	10 500 000	10 415 305,70
RT2B	35364	11	aménagement du carrefour de Casatorra	15 000 000	10 500 000	12 441 511,88
RT2B	35985	20	traversée de Funtanone	3 600 000	2 520 000	3 196 861,60

calcul/aux engagements				réduction d'assiette	
total pévisible des versements de subvention	soldes prévisibles des opérations	soldes prévisibles de subvention			
896 000,00	0,00	0,00	0,00	montant réel > à prévu	
3 576 411,71	1 590 840,41	1 113 588,29	1 570 000,00	solde transmis à la DREAL le 23/10/2020	
5 738 371,93	802 325,82	561 628,07			
1 006 616,80	61 976,00	43 383,20	0,00	pas d'intérêt	
1 038 054,78	17 064,60	11 945,22	0,00	pas d'intérêt	
4 067 829,04	188 815,66	132 170,96	0,00	pas grand intérêt en REJB	
1 063 522,17	0,00	0,00	0,00	montant réel > à prévu	
5 453 403,67	809 423,33	566 596,33		prévision impossible à ce stade	
2 100 000,00	500 000,00	350 000,00		REJB prévisibles compte tenu des résultats de la consultation	
4 988 363,21	653 766,85	457 636,80			
1 178 646,98	676 218,60	473 353,02			
3 773 088,92	701 872,97	491 311,08		opération terminée	
0,00	1 150 000,00	805 000,00	1 150 000,00	opération abandonnée - avance de 161 000 € à rembourser	
0,00	3 000 000,00	2 100 000,00	3 000 000,00	opération abandonnée - avance de 420 000 € à rembourser	
				prévision d'engagement à préciser	
18 129 105,05	3 561 278,50	2 492 894,95	3 500 000,00	mandaté HT selon certificat pour solde prêt	
14 386 803,58	0,00			reste à mandater le protocole pp (3 M€) et ses IM	
3 970 134,00	128 380,00	89 866,00		pas grand intérêt en REJB	
2 800 000,00	0,00	0,00		montant réel > à prévu	
7 879 616,48					
9 100 000,00	2 000 000,00	1 400 000,00		REJB prévisibles compte tenu des résultats de la consultation	
	0,00			prévision impossible à ce stade	
	0,00			prévision impossible à ce stade	
7 290 713,99	4 584 694,30	3 209 286,01	4 450 000,00	Pb sur Lot 1	
8 709 058,32	2 558 488,12	1 790 941,68	2 500 000,00	opération terminée 1 décompte à présenter	
2 237 803,12				prévision impossible à ce stade	

285 502 000	199 851 400	261 037 537,38
	montants des marchés dans GSM	
	engagés donnés par la DREAL	
	résultats de la CAO	
	engagés du SG	
	mandaté vu avec Loïc	
	éligible max avec données par DREAL	
	vu avec RT2B	

109 383 543,74	22 985 145,16	16 089 601,61	16 170 000,00
14 décisions prenables :		11 789 076,31 €	
2 décision à prendre :		1 750 000,00 €	
5 dossier à travailler :		2 550 525,30 €	
5 dossiers pas assez avancés			
Total :		16 089 601,61 €	